

**Demande d'examen au cas par cas préalable  
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734\*02

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection  
de l'environnement*

*Ce formulaire complété sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat  
compétente en matière d'environnement*

**Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative**

**Cadre réservé à l'administration**

Date de réception

Dossier complet le

N° d'enregistrement

**1. Intitulé du projet**

Réaménagement de la RD 124 du pont Lonca jusqu'à l'embranchement de la RD 124 avec la RD 84 sur la commune d'Ota (20150).

**2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire**

**2.1 Personne physique**

Nom **MOULINE**

Prénom **ERIC**

**2.2 Personne morale**

Dénomination ou raison sociale

**CG2A - M. Le Président**

Nom, prénom et qualité de la personne  
habilitée à représenter la personne morale

**H PANUNZI Jean Jacques**

RCS / SIRET **222 000 028 000 19**

Forme juridique

**Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1**

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6° d)	Toutes routes d'une longueur inférieure à 3 km.  La section de la RD 124 à aménager porte une longueur de 2.1 km.

**4. Caractéristiques générales du projet**

**Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire**

**4.1 Nature du projet**

Élargissement de la voirie et des accotements de la section de la RD 124 du pont Lonca jusqu'à l'embranchement de la RD 124 et de la RD 84 par:

- terrassements des talus rocheux,
- sécurisation du site vis-à-vis de l'aléa chute de blocs rocheux,
- confortement et réalisation des ouvrages de soutènement,
- mise en place d'ouvrages hydrauliques,
- réfection du carrefour de la RD 124 avec la RD 84,
- création d'un parking de stationnement. **(31 places)**

## 4.2 Objectifs du projet

L'élargissement de la section de la RD 124 à aménager permettra d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. En outre, elle permettra le croisement de 2 véhicules légers en toute sécurité, de même que le croisement d'un véhicule léger avec un véhicule lourd (par exemple, un autocar).

## 4.3 Décrivez sommairement le projet

### 4.3.1 dans sa phase de réalisation

Les travaux prévus pour une durée de 14 mois et seront séquencés en 3 phases.

La première phase consistera en la sécurisation vis-à-vis de l'aléa chute de blocs rocheux.

Le terrassement en amont de la section RD 124 à aménager et le confortement des 14 ouvrages de soutènement déjà existants ou non se dérouleront durant la deuxième phase.

La troisième phase permettra l'aménagement ou le réaménagement de 10 ouvrages hydrauliques, la réfection du carrefour de la RD 124 avec la RD 84 et l'aménagement d'un parking de 31 places de stationnement.

Les travaux de confortement aval permettant d'assurer une circulation par demi chaussée tandis que pour les travaux de terrassement amont et de réalisation de la chaussée, la circulation sera préalablement détournée.

### 4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le trafic prévu sur la RD 124 après la mise en service de la nouvelle section de la RD 124 à aménager restera similaire au trafic actuel (de l'ordre de 50 véhicules par jour en hiver). En été, compte tenu de l'attrait touristique de la commune, le trafic routier augmentera.

De plus, suite à ces travaux, les poids lourds pourront emprunter cette section de la RD 124.

**4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?**

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Déclaration d'utilité publique (en cours d'élaboration)  
 Dossier d'autorisation au titre de la loi sur l'eau (en cours élaboration)

**4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli**

Projet d'élargissement

**4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées**

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Superficie globale du projet :	1.05 ha à 1.1 ha, incluant les zones de chantier.
Largeur de la section de la RD 124 à aménager :	5.8 m
Elargissement sur une largeur moyenne de :	2.25 m
Longueur de la section de la RD 124 à aménager :	2.1 km

**4.6 Localisation du projet**

Adresse et commune(s)  
d'implantation

OTA - RD 124  
du PR 0.000 au PR 2.100

Coordonnées géographiques<sup>1</sup>

Long. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_ Lat. \_\_\_ ° \_\_\_ ' \_\_\_ " \_\_\_

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ : Long. 8 ° 45 ' 55 " 4 Lat. 42 ° 15 ' 19 " 6

Point d'arrivée : Long. 8 ° 44 ' 55 " 2 Lat. 42 ° 14 ' 59 " 6

Communes traversées :

Commune d'Ota

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui  Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ? Oui  Non

4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ? Oui  Non

Si oui, de quels projets se compose le programme ?

<sup>1</sup> Pour l'outre-mer, voir notice explicative

## 5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

### 5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Usage actuel du sol: voirie routière et affleurement rocheux pour les emprises à terrasser.

Règlement applicable à la zone du projet: zone Af (agricole [vergers]) et zone N (naturelle).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ? **Oui**  **Non**

Plan Local d'Urbanisme OTA approuvé le 26/07/2010

Si oui, intitulé et date d'approbation :

Règlements applicables à la zone du projet:

- zone A: zone équipée ou non, à protéger en raison du potentiel agronomique, biologique ou écologique des terres agricoles;

Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

\* zone f: secteurs agricoles caractérisés par des vergers d'oliviers ou de châtaigniers ayant un rôle majeur dans le paysage de la vallée et des hautes versants (Larata, Gorgola);

- zone N: zone naturelle et forestière dans laquelle peuvent être classés les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique, soit de l'existence d'une exploitation forestière, soit de leur caractère naturel.

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

**Oui**  **Non**

### 5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Contiguïté avec la ZNIEFF de type I Gorges de la Spelunca [940004209]
en zone de montagne ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ota
sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Commune d'Ota
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Parc naturel régional de Corse [FR8000012]
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 130 m du Pont de Pianella [PA00099099]
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRn Inondation du Porto approuvé le 9/02/2004
dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	L'ensemble constitué par les golfes de Girolata et Porto, sur les communes de Galeria, Osani, Partinello, Sierra, Ota et Pian y compris l'île de Gargalo ainsi que le domaine public maritime leur correspondant, est une site classé.  Cependant, le projet étant situé à 5 km du golfe de Porto, il n'aura pas d'incidence sur ce dernier et donc sur le site classé.
dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le projet est situe dans le périmètre de protection du captage sur l'Aitone. Cependant, ce dernier ne fonctionne qu'en secours et il sera prochainement abandonné.  A noter qu'une future prise en rivière sur la rivière Porto sera installée en contrebas du site d'étude, soit à 123 m en aval de la section de la RD 124 à aménager.
dans un site inscrit ou classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	
<b>Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :</b>	<b>Oui</b>	<b>Non</b>	<b>Lequel et à quelle distance ?</b>
d'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	A 130 m du Pont de Pianella [PA00099099]

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
<b>Ressources</b>	engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	est-il excédentaire en matériaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les matériaux issus des déblais seront réutilisés en fond de forme après concassage et validation par le laboratoire.  Ces déblais seront stockés aux abords du terrain de sport, limitant ainsi l'impact temporaire sur la flore [recouvrement des espèces floristiques et absence de lumière]. Enfin, l'impact sur l'entraînement des particules fines par les eaux pluviales et les eaux de ruissellement sera limité grâce à la mise en place d'un drainage des remblais.
	est-il déficitaire en matériaux ?  Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Milieu naturel</b>	est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les travaux auront un impact temporaire sur la faune. En effet, la gêne sonore aura pour conséquence d'éloigner provisoirement [14 mois] ces espèces faunistiques présentes à proximité du site.  Du fait que l'étendue des travaux sera limitée dans le temps et dans l'espace, cet impact à court terme le sera également.  Enfin, l'élargissement de la RD 124 aura lieu sur une zone peu riche en flore remarquable.
	est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un impact visuel mais identique à celui d'aujourd'hui. En effet, les ouvrages de soutènement seront en pierre afin de limiter l'impact visuel des ouvrages depuis le village d'Ota.  Une gêne sonore limitée dans le temps et dans l'espace durant les travaux.

	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Pour la réalisation des 14 ouvrages de soutènement, 2 m maximum de largeur de terrassement du talus rocheux sera réalisé. Cet impact est limité en regard de la sécurisation de la section de la RD 124 à aménager.
<b>Risques et nuisances</b>	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Un aléa de chute de blocs rocheux est actuellement présent sur 6 compartiments de la section de la RD 124 à aménager. Le projet permettra, notamment, de réaliser une sécurisation de ces compartiments.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Commodités de voisinage</b>	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout comme à l'heure actuelle, la RD 124 génère une gêne sonore à chaque passage d'un véhicule. Cependant, cette gêne sonore est maximale de 10 h à 17 h. De ce fait, il est conclu que la section des la RD 124 à aménager n'aura pas d'impact supplémentaire concernant la gêne sonore du village d'Ota.  Enfin, durant les travaux, cette gêne augmentera mais sera limitée dans le temps puisque les travaux se dérouleront les jours et les heures ouvrables.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des odeurs ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du site d'étude n'engendrera pas de vibration supplémentaire par rapport à l'actuel.
	Est-il concerné par des vibrations ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Durant les travaux, la sécurisation du site vis-à-vis de l'aléa chute de blocs rocheux ainsi que le terrassement des talus rocheux engendrera des vibrations. Cependant, cette génération de vibrations sera limitée à la section de la RD 124 à aménager et dans le temps. En effet, ces vibrations n'impacteront pas à proprement parler le village d'Ota qui se situe, à vol d'oiseau, à 810 m du projet.

	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Pollutions</b>	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic routier engendrera des gaz provenant des véhicules de transport [CO <sub>2</sub> , SO <sub>2</sub> , CO et O <sub>3</sub> ], ainsi que des métaux lourds [le plomb par exemple] et des particules [PM10]. Cependant, cette émission de gaz, de métaux lourds et de particules est limitée du fait du faible trafic routier [50 véhicules par jour en hiver; selon le comptage routier du 7 mars au 2 avril 2012].
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La création des ouvrages hydrauliques ne modifiera pas l'exutoire des eaux pluviales; à savoir: la rivière le Porto.
	Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De plus, la RD 124 sera transparente aux écoulements. Les eaux de ruissellement de la voirie se chargeront en poussières et en gaz émis par les véhicules routiers. Cependant, le trafic routier étant similaire à celui d'aujourd'hui, il n'y aura pas d'apport supplémentaire.
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
<b>Patrimoine / Cadre de vie / Population</b>	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Par soucis d'intégration paysagère, les ouvrages de soutènement seront pourvus d'un parement de pierres maçonnées.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	



**6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquelles :

Les incidences du projet sont susceptibles d'être cumulées avec le réaménagement de la RD 84, située en amont de la RD 124. En effet, la RD 124 va être réaménagée depuis le pont de Porto jusqu'au pont de Tavolella.

**6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?**

Oui  Non  Si oui, décrivez lesquels :

**7. Auto-évaluation (facultatif)**

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'objectif du projet est de d'améliorer le confort et la sécurité des usagers. Le projet n'a pas pour objectif d'augmenter le trafic de la RD 124. De ce fait, la pollution engendrée par la RD 124 n'augmentera pas.

De plus, le projet permettra la sécurisation du site vis-à-vis de l'aléa chute de blocs rocheux.

La nouvelle emprise de la RD 124 sera faible [élargissement moyen de 2.25]. De plus, la zone d'étude est déjà fortement impactée par l'actuelle circulation de la RD 124. Enfin, aucune faune ou flore remarquable n'est présente à proximité du site. De ce fait, le projet n'aura pas un impact supplémentaire sur la faune et le flore locales.

Enfin, l'impact paysager sera limité puisque les ouvrages de soutènement seront pourvus d'un parement de pierres maçonnées. De ce fait, les ouvrages de soutènement seront peu visibles depuis le village d'Ota.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	L'annexe n°1 intitulée « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - <b>non publiée</b> ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	<b>Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42°</b> : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire


Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Localisation du projet de captage sur la rivière le Porto

9. Engagement et signature

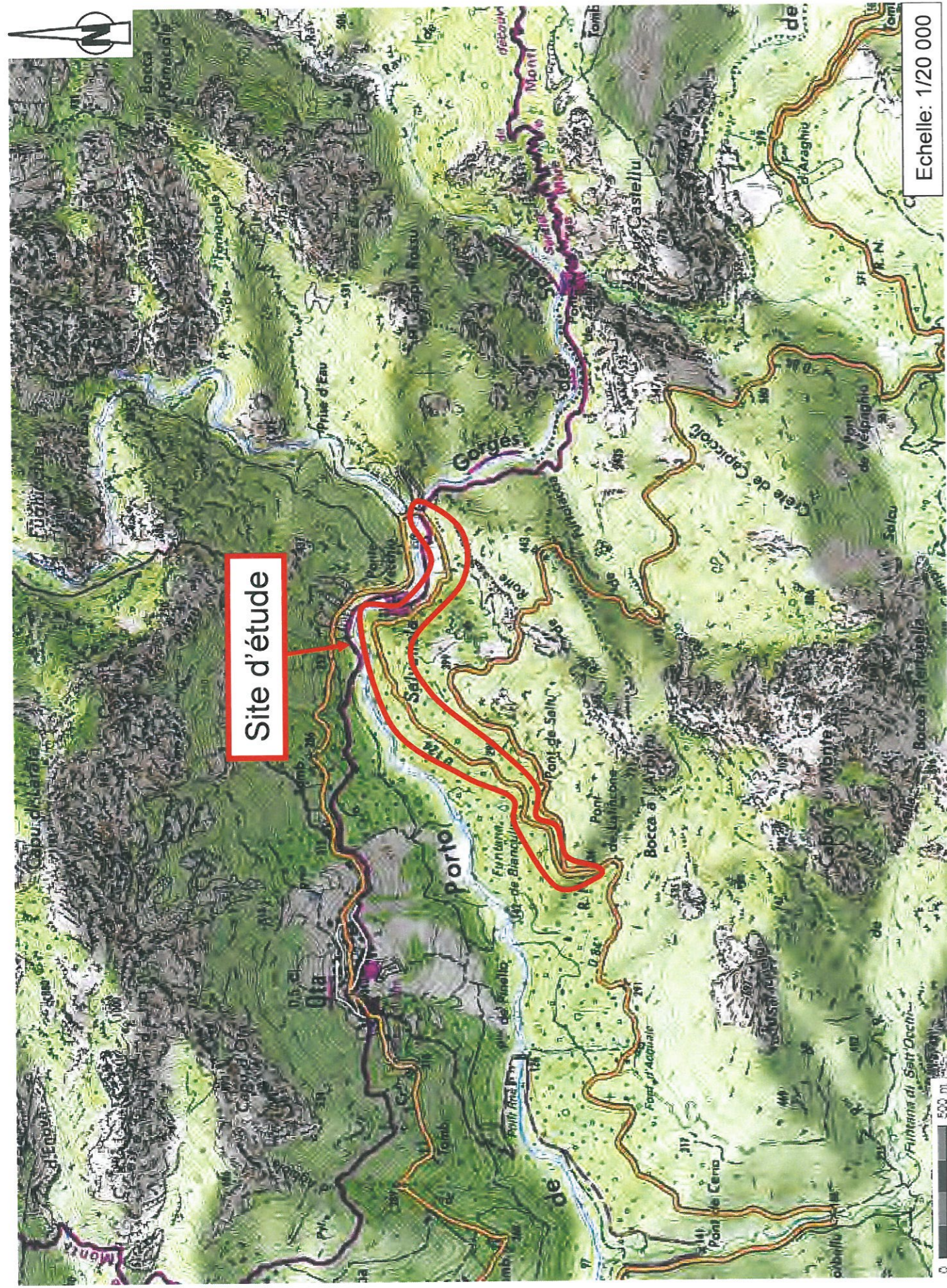
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus

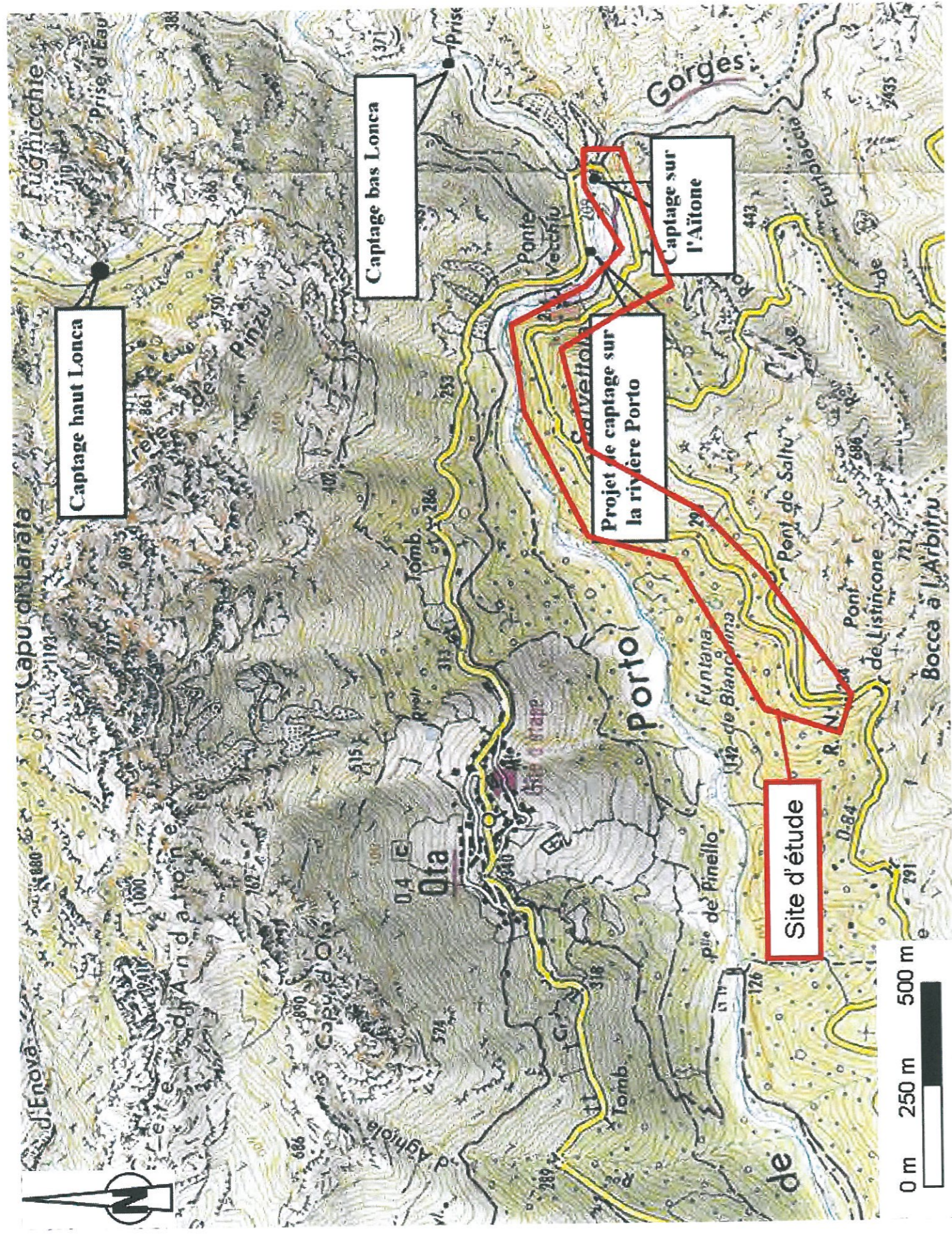
Fait à Ajaccio le, 25/8/2013

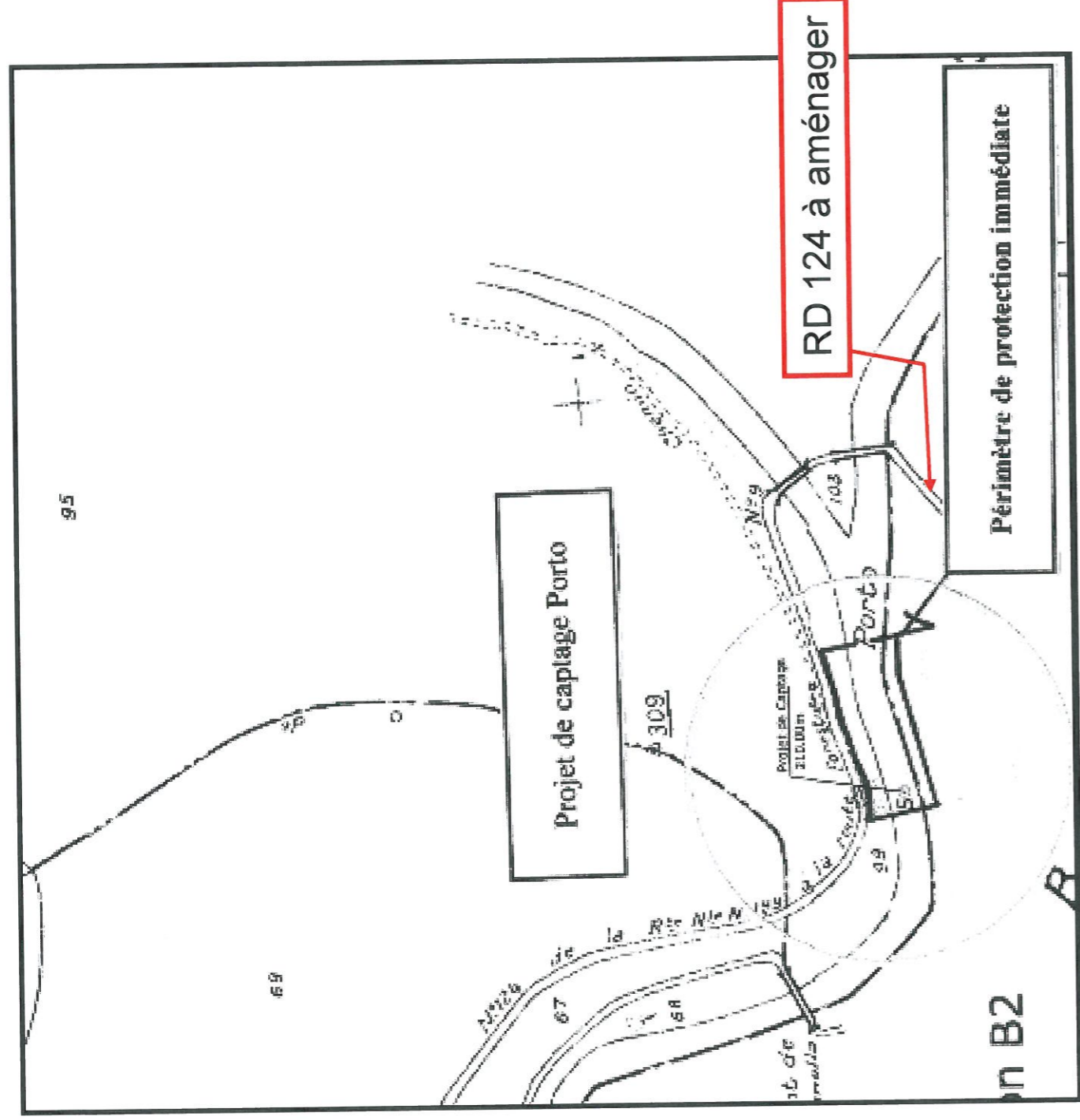
Signature   
 Pour le Président et par délégation  
 Le Directeur Général Adjoint des Infrastructures  
 de Communication et des Transports  
  
 Eric MOULINE

PLAN DE SITUATION AU 1 / 20 000

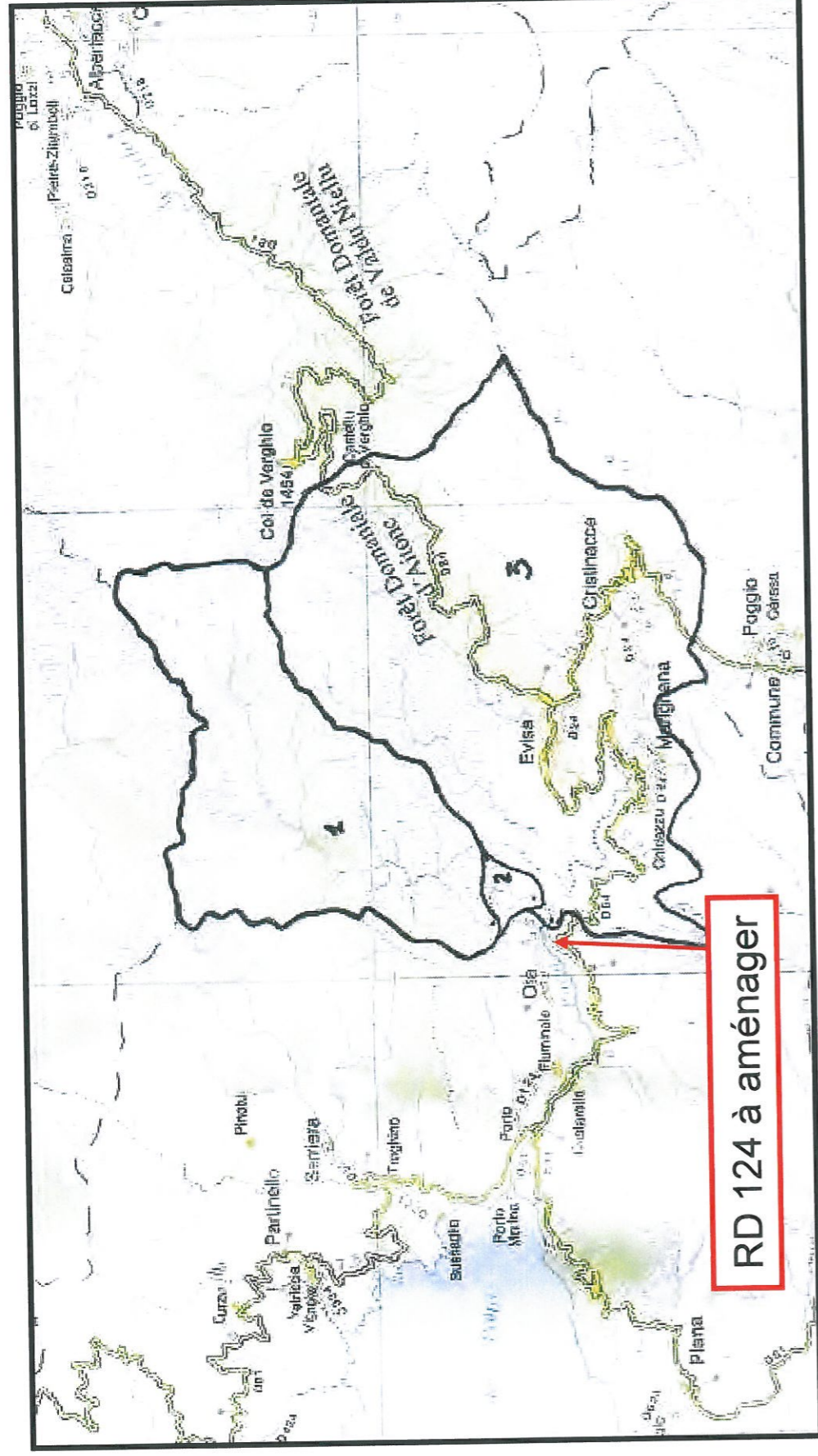
---







Source: Enquête hydrogéologique réglementaire relative à l'alimentation en AEP de la commune d'Ota (2004)



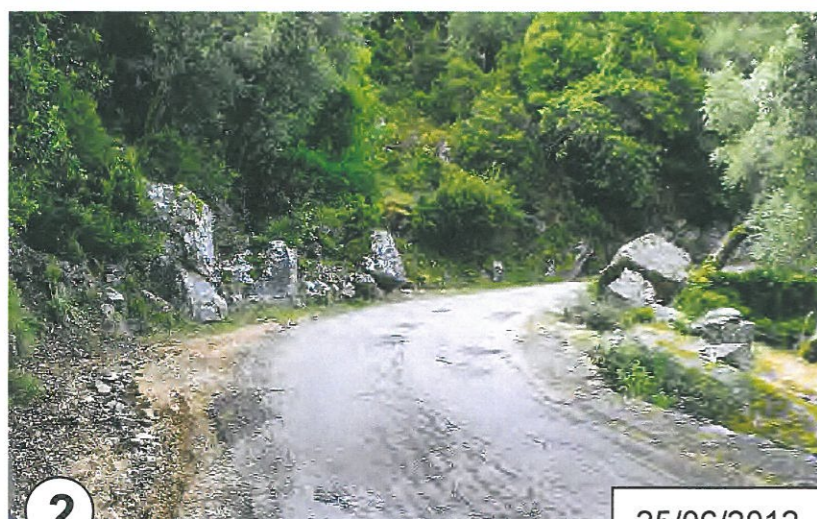
1 – PPE du captage "haut Lonca"      2 – PPE (1 + 2) du captage "bas Lonca"      3 – PPE (1 + 2 + 3) du captage "Porto"

PEE: Périmètre de protection éloigné

Source: Enquête hydrogéologique réglementaire relative à l'alimentation en AEP de la commune d'Ota (2004)



25/06/2012



25/06/2012



25/06/2012



25/06/2012